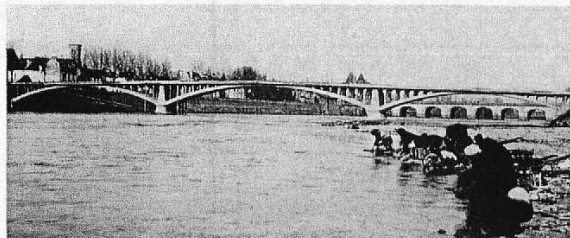


86 - Vienne  
Châtelleraut  
Pont Camille de Hogues  
[Classé monument historique  
le 22 novembre 2002]



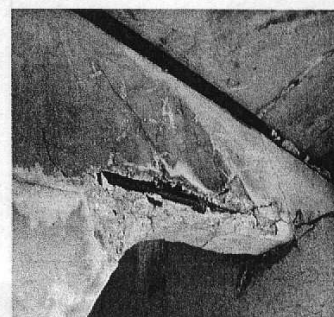
**Historique :**

L'idée de construire un pont sur la Vienne reliant la manufacture nationale d'armes aux nouveaux quartiers de Châtelleraut fut envisagée par la ville dès 1887. Ce n'est finalement qu'en 1897 - et sous l'impulsion de Camille Dehogues, maire de 1896 à 1907 - que le conseil municipal décida officiellement de construire ce pont piétonnier et routier. Le 1er juillet 1898, suite au concours et sur le conseil du directeur des travaux de la ville, Pierre Antin, le conseil municipal choisit le projet de la société des Bétons Armés Hennebique proposant la réalisation d'un pont grâce au système novateur du béton de ciment armé, pour le prix forfaitaire de 175 000 F. L'ordre d'exécution du pont fut donné par la ville le 6 décembre 1898, qui bénéficia en 1899 de la subvention du ministère de la Guerre trois fois sollicité. Les travaux s'échelonnèrent du printemps 1899 au printemps 1900. Le pont fut ouvert à la circulation, après des essais rigoureux, le 1er septembre 1900.

A Châtelleraut, le pont de la Manufacture, rebaptisé du nom de son maître d'ouvrage (initiateur ?), Camille de Hogues, conserve l'apparence extérieure des ponts traditionnels en maçonnerie du 19<sup>e</sup> siècle (le ciment imite la pierre de taille) et emprunte largement aux formes des ponts métalliques contemporains, comme le pont de Suresnes par exemple. Néanmoins, il est techniquement d'avant-garde et demeura, grâce à ses trois arches de 50 et 40 m, le plus grand pont entièrement en béton armé, jusqu'à la construction en 1911 du pont du Risorgimento à Rome, également par Hennebique. [ d'après notice Agrippa]

**Présentation des travaux :**

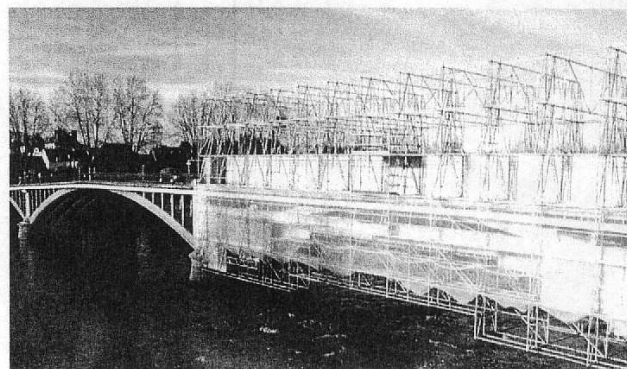
Les principales altérations des ouvrages en béton armé se manifestent par des éclatements de surface à cause de la corrosion des armatures. Il s'agit souvent de défaut d'enrobage ou de bétons poreux. L'étude préalable réalisée en octobre 2004, par François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques, a mis en évidence l'ensemble des désordres qui affectent aujourd'hui le pont Camille de Hogues. Si du point de vue structurel, compte tenu de la limitation de charge à 3,5 T, l'ouvrage reste stable, il n'en va pas de même de la corrosion générale des aciers. En effet après un diagnostic scientifique, basé sur l'analyse des caractéristiques chimiques du béton, il a été mis en évidence une carbonatation généralisée sur tout le pont. Ce phénomène dû à la pénétration du dioxyde de carbone contenu dans l'air à travers la masse du béton, provoque la diminution du ph et ainsi de la couche passivante naturelle sur les aciers. Ces derniers rouillent, gonflent et provoquent un éclatement du béton qui à terme met en péril l'ouvrage.



Le projet de travaux proposé par l'architecte en chef des monuments historiques, consiste après la purge des parties déjà fissurées et à une reconstitution à l'identique, d'appliquer sur la totalité du béton « une méthode douce » de réalcalinisation par électrolyse (application basique déposée sur la surface du béton par l'intermédiaire de fibres projeté sur une nappe de treillis soudé connectée électriquement aux aciers de l'ouvrage) afin de redonner au béton un ph élevé et supprimer l'oxydation des aciers. L'ouvrage retrouve ainsi des conditions chimiques proche de celles qu'il avait à sa construction.

**Coût des travaux :**

Phase Etude	2004	60.936	
DCE et appel d'offre	2005	110.000	
Tranche A	2006	621.000	Arche rive droite
Tranche B	2007	786.000	Arche rive gauche
Tranche C	2008	985.000	Arche centrale
Tranche D	2009	755.000	Piles et culées
<b>TOTAL € HT</b>		<b>3.317.936</b>	



**Financement :**

Etat, ministère de la culture et communication : 35%  
Conseil régional de la Région Poitou Charentes : 15%  
Conseil général de la Vienne: 25%  
Communauté d'agglomération du pays Châtelleraudais : 25%  
(Maîtrise d'ouvrage CAPC.)

[Drac de Poitou Charentes, Conservation régionale des monuments historiques]